

Conseil Municipal du 5 avril 2022

Le cinq avril deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Vincent DECORDE, Stéphanie BRUN, Gilles HATREL, Eléonore FAWOUBO, Lucie BLANCHARD, Alexandra AZZOPARDI

Étaient excusés : Christine LE NAOUR a donné pouvoir à Eléonore FAWOUBO, Robert LAFITE a donné pouvoir à Gilbert DECOODT, Eva GIGAN a donné pouvoir à Hervé GOUBERT, Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie BRUN, Maxime TROMPIER a donné pouvoir à Monique BOISSIERE

Secrétaire de séance : Stéphanie BRUN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2022

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 mars 2022.

B- Communications diverses :

Intervention de Madame le Maire :

Les 1ères délibérations de ce conseil concernent le Compte administratif 2021 ainsi que le Budget Primitif 2022 en fonctionnement et en investissement.

Comme chaque année le budget primitif a été élaboré, en particulier pour la partie investissements, lors des réunions plénières de la commission des finances qui a travaillé à partir des demandes des élus et des services. Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour la qualité des échanges qui permettent de proposer au budget les opérations suivantes en investissements :

Pépinière :

Deux supports vélos

Jeux des tout petits

Remplacement de la porte de la chaufferie

Remplacement de la porte de la réserve

Vergers partagés, récupérateur d'eau de pluie et kit arrosage

Voirie :

Prévision d'achat du terrain rue de Bimare et frais (notaire et géomètre) pour maraîchage

Prévision d'achat d'une bande de terrain rue du Vieux Château et frais (notaire et géomètre) pour cheminement piétonnier

Mairie :

Remplacement de deux fenêtres (aluminium) étage mairie

Bibliothèque :

Remplacement de la porte de secours

Peinture intérieure

Etagères

Ecoles :

Reprise de l'allée de la cantine vers la cour de l'école
Etude de végétalisation de la cour de l'école
Travaux d'isolation dans la classe des moyens grands
Achat de capteurs CO² pour les classes, le périscolaire et la salle de restaurant scolaire

Accueil périscolaire :

Tapis d'apprentissage

Logements communaux :

Réfection du logement au-dessus de l'école
Travaux et étude d'humidité dans le logement rue de l'église

Service technique :

Outillage
Echelle avec garde-corps
Epandeur à sel

Restaurant scolaire :

Four
Trancheuse à jambon
Reprise de plomberie et électricité pour installation du nouveau four

Informatique :

Casque, micro, Webcam
MAC pour la communication

Ecoquartier :

Nettoyage du platelage
Fixation d'antidérapant sur le platelage
Rénovation du terrain de pétanque
Changement des copeaux du terrain de jeux

Mobilier urbain :

Remplacement du portillon au jardin familial
Mise en place de panneaux d'information en bois aux jardins
Installation d'une corbeille de rue - abri bus du Bois Breton

Friche Etanel :

Etudes

Les opérations inscrites dans ce tableau découlent du travail de Maryline LECLERC, secrétaire générale des services, qui a récapitulé l'ensemble des demandes d'investissements, les a fait chiffrer, et a exposé les financements possibles. Les élus ont ainsi pu décider des choix à opérer. J'espère maintenant que les chiffrages ne soient pas trop mis à mal par les hausses de prix galopantes que nous connaissons depuis l'automne 2021.

Je tiens à remercier Maryline LECLERC, au nom de l'ensemble des élus, pour tout ce travail préparatoire mais aussi pour le suivi régulier des dépenses communales qu'elle mène avec les agents municipaux.

L'envolée de l'inflation citée plus haut, aggravée par la guerre en Ukraine, rend ce suivi d'autant plus incontournable. D'autant que le budget en fonctionnement proposé au vote ce soir, prévoit des augmentations importantes comparées aux dépenses de l'an dernier : + 36 % pour les énergies (gaz et électricité), + 12 % pour l'essence, + 14 % pour la restauration scolaire.

Pour terminer sur une note positive je suis ravie de pouvoir annoncer que la capacité de désendettement de la commune est actuellement de 4 ans.

Je vous rappelle qu'elle permet de connaître le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette (liée aux emprunts) si elle y consacrait la totalité de son

autofinancement disponible. Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement mesure la solvabilité financière de la commune.

Il est généralement considéré que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans, la commune en est loin.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Gilbert DECOODT :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - budget ville

Concernant l'approbation du compte administratif 2020 dressé par Sylvaine SANTO, ordonnateur,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilbert DECOODT, Conseiller Municipal, doyen de l'Assemblée, Sylvaine SANTO ayant quitté la salle des délibérations.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion 2021 de Monsieur le Receveur municipal.

Considérant que Sylvaine SANTO, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	142 937.01	114 805.18	793 895.95	888 193.98
Résultat de clôture	-28 131.83			94 298.03
Excédent ou déficit reporté		2 159.86		274 959.16
Excédent ou déficit cumulé	-28 131.83	2 159.86		369 257.19
Restes à réaliser	24 476.26	26 292.75		
Report RAR		1 816.49		
Résultat définitif cumulé	- 24 155.48			369 257.19

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 - Budget Ville

Concernant l'approbation du compte de gestion 2021 de la ville présentée par Monsieur Morel, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de la ville relatif à l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la ville relatif à l'exercice 2021.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion 2021 est bien établi.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de la ville relatif à l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la ville dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - budget ville

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvaine SANTO, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 369 257.19 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

1- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	793 895.95 €
RECETTES	888 193.98 €
Résultat Fct :	
Excédent	94 298.03 €

Excédent reporté	274 959.16 €
-------------------------	---------------------

Excédent Cumulé	369 257.19 €
------------------------	---------------------

2- INVESTISSEMENT :

DEPENSES	142 937.01 €
RECETTES	114 805.18 €
Résultat Inv. :	
Excédent	- 28 131.83 €

Déficit reporté	2 159.86 €
------------------------	-------------------

Déficit Cumulé	- 25 971.97 €
-----------------------	----------------------

REPORT +/- RAR	1 816.49 €
-----------------------	-------------------

Déficit Total	- 24 155.48 €
----------------------	----------------------

Besoin de financement

Affectation année n+1

RESULTAT DE CLOTURE
AFFECTATION INVESTISSMT
(1068)

		I	-24 155.48 €
Déficit REPORTE INV (001) AU BP 2022	Dépenses invest.	I	-25 971.97 €
Excédent REPORTE FONC (002) AU BP 2022	Recettes fonct.	F	345 101.71 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO

Budget primitif 2022 - Commune

Madame le Maire présente les grandes lignes du Budget primitif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances plénière en date du 15 mars 2022 ;

Madame le Maire propose d'adopter le budget primitif 2022 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	452 120.23 €	452 120.23 €
Fonctionnement :	1 191 852.11 €	1 191 852.11 €
Total :	1 643 972.34 €	1 643 972.34 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO

Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2022.

Madame le Maire explique que les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul de cet impôt local sont revalorisées de 3,4 % par l'Etat. Elle propose, vu le contexte actuel, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale pour l'année 2022.

Elle suggère de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2022 équivalant au taux global appliqué en 2021 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 56.44 %, et de 58.20% pour les propriétés non bâties.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Sylvaine SANTO, le Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 :
taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.44 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.20 %.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Monique BOISSIERE informe de l'arrivée de 4 stagiaires en licence 3 à compter du 19 avril pour une durée de deux mois pour travailler sur le recensement des mares et sur un projet pédagogique avec la maternelle.

Des grosses pierres ont été déplacées de la rue de Quévreville afin de les mettre au chemin derrière le lotissement des Bouilleurs pour en limiter l'accès aux quads et aux motos.

Dates à retenir :

Mercredi 6 avril 2022 à 14h30 en mairie : réunion avec le pôle de proximité pour faire le point sur les travaux Métropole.

Mercredi 6 avril 2022 à 13h30 en mairie : réunion du CMJ

Mercredi 6 avril 2022 à 18h30 en mairie : réunion de la commission « friche Etanel » (élus et habitants).

Jeudi 7 avril 2022 à 9h en mairie : réunion avec le pôle de proximité concernant le plan vélo.

Dimanche 10 avril 2022 de 8h à 19h en mairie : 1^{er} tour des élections présidentielles

Lundi 11 avril 2022 à 9h en mairie : réunion maire-adjoints-secrétaire générale

Samedi 16 avril 2022 à 10h au verger partagé : atelier greffes fruits à pépins

Samedi 16 avril 2022 à 15h à La Pépinière : chasse aux œufs organisée par le CFA

Mardi 19 avril 2022 : arrivée des stagiaires en licence 3 pour un travail sur les mares de la commune pendant 2 mois

Week-end 23-24 avril : distribution des Ronches et des Ronches Pro

Dimanche 24 avril 2022 à 8h-19h en mairie : 2^{ème} tour des élections présidentielles

Vendredi 29 avril 2022 à 17h en mairie : mariage officié par Sylvaine SANTO et Christine LE NAOUR

Dimanche 1^{er} mai 2022 : foire à tout à la Pépinière, organisée par le CFA

Mardi 3 mai 2022 à 19h en mairie : conseil municipal suivi d'un bureau municipal

Mercredi 4 mai 2022 à 14h30 : visite à Bois-Guillaume dans le cadre de la végétalisation des cours d'écoles

Jeudi 5 mai 2022 à 17h30 en mairie : comité de rédaction des Ronches

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.